

/// Nous sommes là au nom des petites gens, pour réclamer nos droits économiques universels: le droit d'avoir un toit, un métier, un accès gratuit à la santé.»
Le révérend Bruce Wright, un des organisateurs du mouvement «Occuons Wall Street»



CLAUDE RICHARD ET PERRY FLEURY

Le 2^e pilier est fragilisé par les bas rendements et la longévité

Solutions multiples. Plusieurs mesures peuvent être prises pour consolider la prévoyance professionnelle. Certaines seront vraisemblablement combinées.

Retraites Populaires a été récemment certifiée «equal-salary», un label qui atteste de l'application d'une politique salariale équitable envers les femmes et les hommes de l'entreprise. La mutuelle reste le numéro un de l'assurance de rentes dans le canton de Vaud. Elle a enregistré, en 2010, son deuxième meilleur exercice en matière d'encaissement de primes, avec 551 millions de francs de rentrées. L'entreprise est un acteur clé du 2^e pilier, tant par la gestion directe de la prévoyance professionnelle de nombreuses sociétés et de leurs employés que par ses mandats de gestion pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, la Caisse intercommunale de pensions et son mandat partiel pour la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne. A l'heure où Swisscanto – qui ausculte régulièrement les institutions de prévoyance du pays – affirme que, à fin août, le degré de couverture moyen des caisses de pension avait reculé à 95%, un



PROFIL

PERRY FLEURY
Responsable des ressources humaines aux Retraites Populaires. Licencié HEC en management. Ex-président des gradués HEC Lausanne.

CLAUDE RICHARD
Directeur général des Retraites Populaires depuis 1997. Licencié HEC en gestion d'entreprise et sciences actuarielles. A débuté sa carrière en 1974 dans l'entreprise qu'il dirige aujourd'hui.

débat commence à s'ouvrir sur les aménagements à apporter au 2^e pilier pour le consolider. Claude Richard, directeur général des Retraites Populaires, et Perry Fleury, directeur adjoint responsable des ressources humaines, y apportent leur contribution.

Vous êtes la huitième entreprise à recevoir le label «equal-salary»: avez-vous modi-

fié votre politique du personnel pour l'obtenir?

Perry Fleury (P.F.): Non, mais cette procédure nous a permis de confronter nos pratiques à un regard extérieur, ce qui a été apprécié par notre personnel. L'attribution du label «equal-salary» passe par une évaluation statistique des rémunérations menée par l'Observatoire de l'emploi de l'Université

de Genève ainsi que par un audit de la politique interne de mise en œuvre de l'égalité salariale.

Votre entreprise offre un salaire égal à poste équivalent, mais n'a aucune femme à la direction générale...

P.F.: Plusieurs femmes occupent des postes à responsabilités. Aucune n'est >>>

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

PERSONAL BANKING

www.sgpersonalbanking.ch



 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Personal Banking

Société Générale Private Banking (Suisse) SA | Boulevard Georges-Favon 8, 1204 Genève | Tél +41 22 319 21 50

On voit encore certains de ceux qui ont agi de manière irresponsable combattre les efforts pour mettre fin aux pratiques abusives.»

Barack Obama, président des Etats-Unis, à propos des banques

membre de la direction générale, mais notre conseil d'administration est présidé par Jacqueline Maurer-Mayor.

En 2010, vous avez réalisé une performance brute sur vos placements de 2,3%. Insuffisant pour ne pas être légèrement en sous-couverture à la fin de décembre. Cela n'a pas dû s'arranger depuis?

Claude Richard (C. R.): Toutes les institutions de prévoyance souffrent à la fois de la baisse des marchés boursiers, intervenue pendant l'été, et de la force du franc. Il faut toutefois attendre cette fin de décembre pour établir un bilan global de 2011. Reste qu'il est difficile de réaliser le rendement minimum nécessaire dans un contexte où la monnaie est très forte, les performances des actions volatiles et les rendements des obligations très faibles.

Ces dix dernières années, les marchés d'actions n'ont délivré, en moyenne, aucune performance. Une aussi longue éclipse pour une des composantes essentielles du rendement de la fortune doit-elle conduire à remettre en cause le 2^e pilier?

C. R.: Le 2^e pilier est fragilisé par la faiblesse des rendements obtenus sur les placements, mais également par l'augmentation de la longévité. Au cours des cinq dernières années, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans a augmenté de près d'une année, tandis qu'une femme du même âge gagnait six mois de vie

«DE NOMBREUSES MESURES PEUVENT ÊTRE PRISES POUR CONSOLIDER LE 2^e PILIER.»

Claude Richard, directeur général des Retraites Populaires

supplémentaires. Le 2^e pilier devra s'adapter à des retraites plus longues. On a toutefois constaté, lors de la votation sur la baisse du taux de conversion – qui était souhaitée par la grande majorité des professionnels de la prévoyance professionnelle – que le sujet était sensible et méritait des explications approfondies. Les institutions de prévoyance ont un horizon d'investissement de quelque 40 ans – la

durée d'une vie professionnelle – et continuent à diversifier leurs placements pour répartir les risques et tenter de dégager un rendement suffisant. Sur le long terme, une telle politique de placement est la plus efficace.

Certains évoquent aujourd'hui la possibilité de faire participer les rentiers à l'assainissement de leur caisse de pension.

Y seriez-vous favorables?

C. R.: Avant d'en arriver là, il y aurait de nombreuses autres mesures à prendre pour consolider le 2^e pilier. Telle qu'elle a été conçue, la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) comportait une solidarité de fait entre tous les assurés d'une caisse. Cette solidarité a été affaiblie par la possibilité de retirer une partie de son capital vieillesse pour constituer les fonds propres lors de l'achat du domicile. Ceux qui ont retiré de l'argent de leur caisse de pension avant 2008 n'ont pas participé aux efforts imposés aux autres assurés par les mesures d'assainissement prises par les caisses en sous-couverture.

Souhaitez-vous qu'on limite les possibilités de retraits pour l'accession à la propriété?

C. R.: Ce sujet est débattu au sein de l'OFAS qui envisage de réduire l'âge auquel on peut retirer la totalité du capital-vieillesse accumulé jusque-là.

Et la réduction du taux d'intérêt minimal LPP?

C. R.: La commission LPP a proposé de le réduire à 1,5% en 2012 alors qu'il a été fixé à 2%

pour l'année en cours. Ce serait raisonnable. L'ASIP – l'Association suisse des institutions de prévoyance – propose même de ne pas imposer un taux minimum de rendement sur la partie obligatoire de la prévoyance, pour offrir plus de souplesse dans la gestion de la fortune.

Nombre de caisses de pension ont un taux technique – le rendement à long

terme espéré sur la fortune – trop élevé, en regard des performances effectivement obtenues. Devraient-elles le réduire?

C. R.: Dans leurs affaires d'assurance vie, les compagnies d'assurances ont d'ores et déjà un taux technique plus bas que celui encore retenu par nombre de caisses de pension. Retraites Populaires a ainsi abaissé, le 1^{er} janvier 2010, à 2,25% son taux technique pour l'assurance de rentes. On assistera sans doute à des baisses de

«IL CONVIENT D'OUVRIRE LE DÉBAT EN TOUTE TRANSPARENCE.»

Claude Richard

taux techniques, ces prochaines années. Mais une telle mesure contraint soit à constituer des réserves supplémentaires pour servir des rentes de même montant, soit à abaisser les rentes.

La baisse des prestations est-elle inéluctable, par de futures réductions du taux de conversion?

C. R.: Pour l'instant, le taux de conversion est décidé au moment de l'entrée en retraite et n'est plus remis en cause. Cela revient à pénaliser les actifs par rapport aux retraités ou ceux qui ont la malchance de prendre leur retraite au mauvais moment. A l'avenir, on pourrait envisager différents taux de conversion garantis pendant les années de constitution du capital de prévoyance. Ce serait plus équitable pour les différentes générations et les assurés auraient une meilleure visibilité sur leur future retraite.

P. F.: Il ne faut pas oublier que le 2^e pilier est une assurance sociale comportant une part de solidarité.

Si les rendements restent durablement bas, la confiance dans le 2^e pilier pourrait s'éroder...

C. R.: Plusieurs solutions sont possibles pour en assurer la pérennité: augmenter les cotisations, reporter l'âge de la perception de la rente, baisser le taux de conversion. Il convient d'ouvrir le débat en toute transparence. ◦

PROPOS RECUEILLIS PAR GENEVIÈVE BRUNET

UNE HISTOIRE UN AVENIR



Chaque rêve est unique. Chaque passion évoque une histoire originale. Votre patrimoine a une histoire, donnons-lui un avenir.



PIGUET GALLAND & CIE SA
BANQUIERS DEPUIS 1856

GENÈVE LAUSANNE LUGANO NEUCHÂTEL NYON YVERDON-LES-BAINS
WWW.PIGUETGALLAND.COM

Je crois que ce serait de l'argent raisonnablement investi et il ne faudrait pas hésiter, car les dégâts seraient plus grands.»

Angela Merkel, chancelière allemande,
à propos de la recapitalisation des banques européennes

Il est clair qu'un élément très sensible et crucial dans les négociations, c'est le partage équitable des charges.»

Yves Leterme, premier ministre belge chargé des Affaires courantes, à propos des négociations entre la Belgique, le Luxembourg et la France sur le démantèlement de Dexia

RACHAT DANS LA CAISSE DE PENSION

L'envie de faire un rachat dans ma caisse de pension. Mais cette caisse étant en sous-couverture, n'est-ce pas le pire moment pour y placer mon argent?

A. T., Genève

Pour pouvoir faire un rachat, vous devez avoir des lacunes de cotisations. L'avantage principal est la déduction de ce montant du revenu imposable. Selon votre taux d'imposition, la réduction d'impôts peut être substantielle et justifier, à elle seule, le rachat. Toutefois, si vous avez retiré auparavant une partie de votre capital vieillesse pour constituer les fonds propres à l'achat de votre domicile, vous devez avoir remboursé la totalité de cette somme avant de pouvoir prétendre à des rachats déductibles fiscalement. En outre, l'argent versé ne pourra être retiré – en tout ou partie – sous forme de capital que trois ans au minimum après le rachat. Si votre caisse est en sous-couverture, vous courez le risque de voir la rémunération de votre capital rognée. En sus, le taux de conversion de la partie sur-obligatoire de votre épargne vieillesse pourrait être abaissé, réduisant la rente espérée. Le montant de votre capital vieillesse est en principe garanti, sauf en cas de liquidation partielle de votre caisse. Elle pourrait intervenir lors d'une faillite de l'entreprise ou d'un licenciement collectif vous concernant. Votre libre passage serait alors réduit, au prorata du déficit de la caisse. ◦

Marasme boursier. La retraite des baby-boomers nous préparerait de longues années de non-performance des actions.

Actions Gare au coup de vieux!

La retraite des baby-boomers – nés entre 1946 et 1964 – va provoquer une baisse de 13% de la valeur des Bourses américaines durant la prochaine décennie, selon une étude de la Réserve fédérale de San Francisco*. Et pour cause: cette génération, très nombreuse, a massivement investi en Bourse pour préparer sa retraite, provoquant un triplement des PER (*Price Earning Ratios*) – de 8 à 24 – entre 1981 et 2000, ont calculé Zheng Liu et Mark Spiegel. Les deux dernières décennies du XX^e siècle constituent justement la période où de nombreux baby-boomers avaient entre 40 et 49 ans (*middle-age cohort*): l'âge de l'épargne en actions. Mais, depuis les années 2000, les PER décroissent, parallèlement à l'augmentation de la tranche d'âge des 60-69 ans (*old-age cohort*) par rapport à celle des 40-49 ans dans la population. Les auteurs ont baptisé M/O ratio ce rapport entre le nombre de personnes au sommet de leur capacité d'épargne en actions et celui des nouveaux retraités qui vendent les titres accumulés jusque-là. Or, selon eux, ce ratio expliquerait à lui

seul 61% des mouvements des PER. De quoi provoquer un sérieux coup de froid aux corbeilles!

Patience jusqu'en 2027. Les auteurs prévoient un déclin de 13% en termes réels de la valeur des actions américaines entre 2010 et 2021. Selon eux, les Bourses ne retrouveront leur valeur de 2010 – hors inflation – qu'en 2027. Lueur d'espoir pour les générations suivant celle des baby-boomers: leurs actions ne seront pas sinistrées jusqu'à l'heure de leur propre retraite... Les calculs des auteurs suggèrent que, en 2030, la valeur réelle des actions devrait être 20% plus élevée qu'en 2010. Le rebond serait donc violent après 2027. Trop tard, toutefois, pour assurer une retraite confortable aux quinquagénaires qui auront, d'ici, là atteint les rives du grand âge. La situation ne serait pas plus réjouissante pour les Bourses japonaises et européennes, en raison d'un vieillissement plus marqué des populations sur fond de faible natalité. En Europe, comme aux Etats-Unis, les fonds de pension ou les épargnants indivi-

duels vont vendre des titres ces quinze prochaines années pour financier les rentes de vieillesse. Ils risquent fort, ce faisant, de déclencher une spirale à la baisse sur les Bourses.

Les investisseurs BRIC à la rescousse? L'étude suggère que le pire n'est pas certain, car les habitudes d'investissement des habitants des pays émergents pourraient évoluer. Même si les placements en actions sont majoritairement effectués sur des titres des entreprises du pays de domicile, les nouvelles classes moyennes des pays BRIC pourraient investir aux Etats-Unis et en Europe pour diversifier leurs placements. Reste que certains de ces pays, comme la Russie ou la Chine, seront soudainement confrontés, eux aussi, à un vieillissement rapide. L'espoir pourrait donc venir du Brésil ou de l'Inde. Par ailleurs, les épargnants âgés des pays développés – découragés par les faibles valorisations des actions – pourraient prolonger au-delà de l'âge de la retraite leur période d'épargne en titres risqués, freinant ainsi la chute des cours. ◦

* «Boomer Retirement: Headwinds for U.S. Equity Markets?». De Zheng Liu, Mark Spiegel. FRBSF Economic Letter. www.fnsf.org/publications/economics/letter/2011/el2011-26.html



DÉCRYPTAGES

GENEVIÈVE BRUNET

BRAS DE FER À 1000 MILLIARDS D'EUROS

Le Comité de Bâle est loin d'avoir, à ce jour, la certitude que toutes les banques respecteront ses nouvelles normes prudentielles, dites de Bâle III. Alors que les banques américaines n'appliquent toujours pas Bâle II et que Dexia vient d'être démantelée – peut-être la première banque européenne à subir ce triste sort avant d'autres –, la sourde guéguerre menée par les banquiers pour échapper à une partie des nouvelles règles se poursuit en coulisses. L'exigence de constituer des fonds propres de meilleure qualité et de garder suffisamment de liquidités pour survivre à un choc de confiance, tout comme le ratio d'endettement fixant le levier tolérable en proportion de la taille du bilan, limitent la marge de manœuvre de grands patrons volontiers enclins à sous-estimer les risques systémiques pour mieux doper leurs profits. D'autant que, pour la plupart des établissements financiers européens – habitués jusque-là avec Bâle II à constituer des fonds propres en fonction de risques identifiés par eux-mêmes –, le nouveau carcan est très contrai-

gnant. L'effort à fournir pour s'y conformer est pénible. Distribuer moins, voire pas du tout, de dividendes pour stocker les bénéfices, réduire la taille du bilan – donc le nombre d'affaires possibles – ne sont du goût à court terme ni des actionnaires ni des dirigeants qui voient fondre la valeur de leurs rémunérations variables en actions et options.

Dans son effort pour convaincre que la sévérité des régulateurs n'est pas forcément pertinente, la revue *Conjoncture* de BNP Paribas a publié, en juin, une étude intitulée «Bâle III n'aura peut-être pas les vertus de la lance d'Achille», en référence à cette arme dotée de la vertu de guérir les blessures qu'elles avaient infligées. Et d'expliquer que les nouvelles exigences réduiront la quantité de crédit disponible dans les économies européennes et en augmenteront le coût. Reste que le contribuable – instruit par la violente baisse des actions bancaires pendant l'été, le nouveau sauvetage de Dexia et le coût du Fonds européen de stabilité financière – retiendra plutôt que «les banques européennes présentaient un déficit de 1000 milliards d'euros d'actifs liquides à la fin de 2009». En espérant que, dans ce super bras de fer, le Comité de Bâle saura jouer des muscles. ◦

ÉNORME DÉFICIT D'ACTIFS LIQUIDES

ENTREPRISES PROFESSIONS LIBERALES

Pourquoi immobiliser l'argent de votre garantie de loyer ?



La garantie de loyer sans dépôt bancaire apporte de la flexibilité à vos finances.

www.swisscaution.ch - 0848 001 848

20 ANS
swisscaution
1^{ère} COMPAGNIE D'ASSURANCE DE GARANTIE DE LOYER